

Après le Samusocial, Bruxelles durcit les règles

GOVERNANCE Dès 2018, le budget « administrateurs » diminuera de 500.000 euros

► Le collège veut rendre les structures liées à la ville de Bruxelles plus transparentes et limiter les jetons de présence.

► Une réforme qui en appelle d'autres.

Eclaboussée par le scandale des jetons de présence du Samusocial, puis par la révélation des montants faramineux perçus par certains élus dans divers organismes para-communaux, la Ville de Bruxelles a décidé de réagir et d'améliorer sa gouvernance. Depuis trois semaines, la majorité PS-MR-VLD travaille, avec l'opposition, sur une réforme, qui devra être effective le 1^{er} janvier 2018.

Le premier axe, c'est la diminution du nombre de structures, de mandats et de rémunérations. La Ville compte aujourd'hui 66 structures. Treize seront supprimées à l'avenir (-20 %). Par exemple, les trois structures qui composent Brussels Expo, ASBL active dans l'événementiel, fusionneront en une seule. Le nombre d'administrateurs sera également limité à 12. En conséquence, il y aura dorénavant

moins de mandataires : 40 % de moins qu'avant. Cela aura un impact direct sur le budget consacré aux rémunérations des administrateurs : ce dernier passera de 1,2 million par an aujourd'hui à 700.000 euros en 2018

(-42 %).

Après cette réforme, les jetons de présence ne pourront excéder les 78 euros brut par séance (le montant d'un jeton au conseil communal). Le nombre de réunions rémunérées sera limité à 20, donc le « salaire » maximal

pour un mandat sera de 1.560 euros par an. La Ville de Bruxelles a également prévu une réglementation des membres des bureaux des CA - dans l'affaire Samusocial, c'est cette instance qui avait perçu des jetons de présence élevés (1.400 euros brut par mois, NDLR). Les jetons seront plafonnés à 120 euros brut. Le collège a toutefois décidé de maintenir des rémunérations plus importantes pour les présidents et vice-présidents des plus grandes structures, comme les hôpitaux et Brussels Expo. Le modèle pris est celui de la Stib : 19.505 euros brut par an. Pour les structures de logements sociaux, le marché matinal (Mabru), le Mont-de-Piété et

les Cuisines bruxelloises, le montant sera de 11.904 euros.

Selon Philippe Close, après la réforme de la Ville de Bruxelles, il faut s'atteler à celle des intercommunales

Second axe : la transparence. Depuis vendredi, il est possible de consulter la liste des mandats exercés par toutes les personnalités politiques de la Ville sur le site internet de la commune (1). Chaque citoyen pourra désormais consulter la liste des membres, des rémunérations, des avantages en nature et des défraiements. Une transparence qui sera renforcée par la présence, dans chaque structure, d'au moins un membre de l'opposition et deux administrateurs indépendants.

Enfin, la réforme vise également à professionnaliser la fonction d'administrateur. A l'avenir, chacun devra signer une « charte de l'administrateur » précisant ses droits, missions et obligations ainsi qu'un code de déontologie. Si un administrateur ne participe pas à au moins 50 % des réunions, il sera d'office démis de ses fonctions (sauf cas de force majeure comme une mala-

die) et ne sera pas rémunéré.

Le candidat-bourgmestre Philippe Close (PS) l'a dit lui-même : cette réforme ne vaut pas pour les intercommunales (type Vivaqua, par exemple). Car ces dernières ont un champ d'application qui dépasse largement la Ville de Bruxelles : la Région et d'autres communes ont leur mot à dire. Mais le collège entend bien porter sa réforme à ce niveau-là également.

Dans l'opposition, le CDH a salué le chantier lancé mais a regretté quelques éléments. Les centristes auraient souhaité obtenir une diminution complémentaire des rémunérations pour les vice-présidents et la gratuité des mandats dérivés pour les échevins. Ce dernier point est partagé par Ecolo et par Fabian Maingain (Défi) : « *La révolution éthique ne passera que par le respect absolu de la non-rémunération des mandats dérivés pour les bourgmestres, échevins et présidents de CPAS.* » Enfin, les verts, pour lesquels il s'agit « *d'une évolution et non d'une révolution* », auraient apprécié une suppression définitive des rémunérations forfaitaires. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

(1) <https://www.bruxelles.be/cadastre-des-mandats>